

Décision n° 2024.106

Demande de subvention du FONDS VERT – Renaturation des villes et villages au titre de la végétalisation de la place du marché

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021.F.02 du 5 juillet 2021, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire les missions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des Territoires soutient certains projets afin d'adapter les territoires au changement climatique.

Considérant la volonté de concilier l'aménagement du territoire, la qualité du cadre de vie des habitants et de favoriser la biodiversité, la commune s'attache à développer une politique ambitieuse en matière d'espaces verts, de transition écologique et de réduction des îlots de chaleur.

Considérant les différentes canicules, le réchauffement climatique et l'inconfort thermique des usagers au sein de la ville obligeant la commune à créer et favoriser des îlots de fraîcheur en conservant des espaces qui augmentent la capacité de rafraîchissement.

Considérant la localisation de cette place située en centre-ville qui est plutôt minérale et dépourvue de végétation, sa configuration et sa récente rénovation (2018) ne permet pas de créer des plantations en pleine terre.

Par conséquent, l'aménagement innovant de type « Corolle » avec assises et la mise en place d'une jardinière, permettra aux usagers de se rafraîchir apportant confort, fraîcheur et lutte contre le réchauffement climatique.

L'installation de ces mobiliers répondra à plusieurs problématiques de la place :

- offrir de l'ombre portée là où il n'est pas possible d'implanter des arbres.
- Proposer du mobilier avec des bancs pour se reposer.
- Proposer du mobilier innovant pour les corolles.
- Augmenter la biodiversité du quartier.

Le plan de financement est le suivant :

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	MONTANT HT	TVA	TOTAL TTC
COROLLE AUTOSTABLE VÉGÉTALISÉE	16 500,00€	2	33 000,00 €	20%	39 600,00 €
BANC CIRCULAIRE BOIS ROBINIER	5 000,00 €	2	10 000,00 €	20%	12 000,00€
SYSTÈME D'IRRIGATION AUTONOME ET CONNECTÉ « SENSOPÉE »	1 450,00 €	2	2 900,00 €	20%	3 480,00 €
FRAIS DE LIVRAISON	1 320,00 €	1	1 320,00 €	20%	1 584,00 €
FRAIS D'INSTALLATION	4 500,00 €	1	4 500,00 €	20%	5 400,00 €
REMISE COMMERCIALE			- 2 295,00€		- 2 295,00 €
SOUS TOTAL		2	49 425,00 €		59 310,00 €

Le Maire de la ville de Marmande,

- Décide de solliciter la participation du Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des Territoires pour le co-financement de cette action conformément aux objectifs de renaturation du Fonds vert.
- Précise que la subvention demandée sera en lien avec le plan de financement ci-dessus
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toute convention et tout document nécessaire à leur bonne application.

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à Marmande, le 16 avril 2024

Le Maire de Marmande,

Joël HOCQUELEY

The block contains a blue ink signature of Joël Hocqueley and an official circular stamp of the Municipality of Marmande. The stamp features the coat of arms of Marmande and the text 'Mairie de Marmande' and 'Joël Hocqueley Maire'. The signature is written over the stamp.